

Auvergne-Rhône-Alpes  
**livre et lecture**

## Politique nationale de conservation et de signalement partagés des périodiques en région

31 mars 2026



# Rappel du contexte

- Au départ, réflexion de la **BnF** (rapport Girard-Aurérin), avec deux conséquences :
  - L'intégration d'un **conservatoire national de la presse** au projet de Centre de conservation d'Amiens
  - La constitution d'une **collection de référence interne à la BnF, à numériser (2800 titres)**.
- Le **MC et la BnF** décident de développer la **numérisation de la presse ancienne**
  - achèvement du site **Presse locale ancienne / BIPFPIG**
  - numérisation de la Collection de référence BnF et numérisation en région
- **L'ABES** lance en 2023 sa réflexion sur sa stratégie pluriannuelle. Elle intègre la question de l'avenir du réseau Sudoc-Ps
  - Le catalogue Sudoc-Ps est maintenu, mais les centres régionaux Sudoc-Ps (CR) disparaissent à compter du 1er janvier 2026. [Réseau Sudoc PS : la fin d'une aventure collective, un socle pour l'avenir - FIL'ABES](#)
  - L'Abes met en oeuvre son **projet de réinformatisation**, qui sera effective début 2028
- **GT interministériel en 2024-2025**
  - Une convention de partenariat a été signée mi-2025 entre le MC, le MESR, l'Abes, la BnF et le Ctles

## Impact sur le réseau de la réinformatisation de l'ABES

- Limites du système CBS (PIKA), logiciel central du SUDOC mis en place dans les années 1990 qui éprouve aujourd'hui ses limites.
- **Abandon de WinIBW** pour un outil de catalogage accessible en ligne, unitaire et se présentant sous la forme d'un formulaire pour faciliter le signalement.
- **Abandon des PPN**, les numéros à 9 chiffres permettant l'identification des notices, ne serviront plus d'identifiants pérennes
- **Arrêt des transferts réguliers** qui se font actuellement entre le Sudoc et les systèmes locaux des bibliothèques déployées < interaction directe
- **Changements concernant le PEB** (prêt entre bibliothèques). L'outil de gestion actuel, SupPEB, connaissant des problèmes d'interfaçage, l'ABES souhaite le faire évoluer pour simplifier la saisie des métadonnées entre l'environnement central et l'outil local, dans l'idée également de faciliter les demandes de PEB vers l'international.

## Impact pour les établissements déployés

- Les établissements documentaires (ILN) membres du réseau Sudoc continueront à signaler l'ensemble de leurs collections dans le catalogue collectif, y compris leurs périodiques, qu'ils relèvent ou non d'un Plan de conservation.
- La disparition du rôle de Responsable CR va donner davantage d'**autonomie au rôle de Correspondant.e Catalogage** : demandes ISSN, dédoublonnage

## Impact pour les établissements non déployés

- Toutes les données restent accessibles jusqu'en 2028 < penser à faire des demandes d'extraction via le guichet de l'ABES
- Les exemplaires de titres « hors Plan » ne seront pas migrés dans le futur SGM
- **Signalement uniquement des titres inclus dans un Plan de conservation, régional ou disciplinaire**
- L'accès aux trois outils professionnels : Colodus, PebWebPro et Webstats est garanti jusqu'à l'entrée en service du futur SGM de l'Abes.
- Utilisation de Colodus en **autonomie** pour la mise à jour des collections
  - outils d'auto-formation à Colodus disponibles sur [Callisto, la plateforme de formation](#) de l'Abes

## Nouveau dispositif organisé en deux ensembles

- Les **plans régionaux de conservation partagée des périodiques (PCPP)**, pilotés, coordonnés et financés par le MC et mis en oeuvre par les Drac et les opérateurs régionaux (SRL ou assimilé)
- Les **plans de gestion partagée des périodiques (PGP) académiques**, pilotés, coordonnés et financés par le MESR via l'Abes et le Ctles

## Plans de gestion partagée des périodiques (PGP) académiques

- Intégration de titres de périodiques de niveau scientifique
- Ouverts à des établissements des collectivités territoriales
- Réponses aux AMI = Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le CTLES du 17 juin au 15 octobre 2025 = 21 Plans retenus pour la période 2026–2030
- **Contactez directement le CTLES et/ou les porteurs des plans** <https://pcp.docressources.fr/index.php>
- Constats :
  - Tous les champs disciplinaires ne sont pas couverts
  - Pas de plans pour les titres généralistes nationaux

### Journée professionnelle

« **Plans de gestion des périodiques de l'ESR** »

**le 16 juin 2026 à la Bibliothèque  
Universitaire des Langues et  
Civilisations (BULAC)**

[Inscriptions jusqu'au 15 mai via ce lien](#)

Pour toute information ou question :

[pcp@ctles.fr](mailto:pcp@ctles.fr)

## 21 Plans disciplinaires

### **AMI 2 (7 Créations)**

PGP Biodiversité et écosystème

PGP Géosciences

PGP Sciences religieuses

PGP Histoire de l'art et muséologie

PGP Science Politique

PGP Sciences de l'éducation

PGP Pharmacie

### **AMI 1 (14 Renouvellements)**

PGP Sciences de l'Antiquité et Archéologie

PGP Droit

PGP Langues d'Europe Balkanique, Centrale et Orientale

PGP Économique et Gestion

PGP Chimie,

PGP Mathématiques

PGP Médecine

PGP Histoire

PGP Philosophie

PGP Géographie et urbanisme

PGP Sciences du Numérique

PGP Physique

PGP Psychologie et Psychanalyse

PGP Langues Littératures, Civilisation Germaniques

SE CONNECTER

identifiant

Mot de passe

OK

Mot de passe oublié ?

Dispositif



En collaboration  
avec abes

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

 **Plan de conservation partagée des périodiques**

Cliquez sur le PCP de votre choix pour accéder à son catalogue en ligne



Droit

- Bibliothèque interuniversitaire Cujas / Univ. Panthéon-Sorbonne Paris 1
- Bibliothèque d'Assas / Univ. Panthéon-Assas Paris 2
- Bibliothèque Jeanne-Chauvin - Univ. de Paris
- Bibliothèque de section Droit-économie-gestion / Univ. Paris-Saclay
- Bibliothèque interuniversitaire Cujas / Univ. Panthéon-Sorbonne Paris 1
- Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Geneviève / Univ. Sorbonne-Nouvelle
- BU / Univ. Paris Nanterre
- BU de Droit Sciences économiques Gestion / Univ. Rouen Normandie
- BU de Droit, Sciences Politiques et Economiques / Univ. Aix-Marseille AMU
- BU de la manufacture des Tabacs / Univ.

Psychologie et Psychanalyse

- Bibliothèque Piéron / Univ. De Paris
- Bibliothèque des Sciences du Vivant et de la Santé - Josy Rieffers / Univ. de Bordeaux
- Bibliothèque Fondation Maison des sciences de l'homme
- Bibliothèque centrale / Conservatoire national des arts et métiers
- Bibliothèque Gay-Lussac / Conservatoire national des arts et métiers
- Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne
- Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Geneviève / Univ. Sorbonne-Nouvelle
- Bibliothèque Nordique / Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Geneviève / Univ. Sorbonne-Nouvelle
- Bibliothèque pédiatrique R.Debré / Univ. De Paris

## Organisation des PCPP régionaux

- Les PCPP régionaux allient **signalement et conservation**
  - Des **programmes de numérisation** peuvent être liés
  
  - PCPP coordonnés par un opérateur régional (SRL ou assimilé), en lien avec Drac et Abes
  - PCPP ouverts à tous les types d'établissement, disposant de moyens adéquats
  - Engagement sur le long terme
  - Aire géographique : périmètre des anciennes régions ou des nouvelles
- < coexistence plan Auvergne et plan Rhône-Alpes

## Périmètres des PCPP régionaux

### Les titres patrimoniaux par nature (au sens du code du patrimoine, art. R311-1)

- Les documents anciens, rares ou précieux, qu'ils soient liés ou non à la région
- Les exemplaires du Dépôt légal (en attente de validation)
- Les titres patrimonialisés pour leur intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique

### Les périodiques locaux, qu'ils soient anciens ou contemporains

- Le corpus régional / local comprendra des titres qui s'intéressent au territoire préalablement circonscrit, quel que soit le lieu de publication et d'impression
- Chaque comité de pilotage est libre d'inclure des titres édités ou imprimés dans la région, mais qui ne concerneraient pas le territoire de référence

## Organisation

**Le nombre minimum d'exemplaires à conserver est fixé à 3** dans la mesure du possible y compris pour les titres numérisés

**Conservation pérenne :** Ces exemplaires deviennent des documents patrimoniaux, par la décision de la conservation pérenne au titre du PCPP. Faisant partie du domaine public mobilier de la personne publique, ils ne pourront être ni détruits, ni aliénés, sauf à être déclassés selon la procédure en vigueur

**Signalement :** dans le SUDOC que si les titres appartiennent à un PCPP ou à un PGP et que si ce sont des établissements des collectivités territoriales (Quid des services d'archives. Convention avec l'ABES.)

**Demande ISSN :** Suspension temporaire des demandes dans Cidemis pour les établissements non déployés. Recueil des besoins par les pilotes des plans.

**Transferts :** respect des règles juridiques prévus au code du patrimoine (art.R.312-2 pour les documents appartenant à l'Etat ; art.R.311-4 pour ceux appartenant aux collectivités territoriales)

Aide possible de l'Etat pour les transferts (DGD ou APPE)

**Communication :** consultation sur place uniquement (souplesse pour les titres vivants)

## Nouveau comité de pilotage

### Membres de droit

L'Agence Livre & lecture Auvergne Rhône Alpes

Les conseillères et conseillers DRAC

Les représentant.e.s des BDLI

La BnF

### Membres volontaires parmi les futurs établissements de conservation

< 1 ou plusieurs représentants par départements et différents types d'établissements (principalement BMC et Archives Départementales)

## Rôles des SRL

- Coordonne et anime le comité de pilotage
- Prépare la liste des titres à intégrer au PCPP
- Développe et mutualise les différents outils de gestion
- Demande des financements via l'APN «Patrimoine écrit des bibliothèques»
- Rend compte de l'avancement du PCPP devant la commission régionale du patrimoine

## Rôle des établissements partenaires

### Établissements de conservation

- Engagement sur le long terme, avec garanties de moyens humains, techniques et financiers, ainsi que capacités de stockage nécessaires
- Proposition d'inscription de titres à intégrer au PCPP
- Contribution au signalement des titres de périodiques, dans le respect des normes en vigueur.
- Des établissements de conservation spécifiquement chargés du signalement dans le Sudoc :
- Ces bibliothèques sont chargées, à la demande de l'opérateur du PCPP, des créations de notices dans le Sudoc, en lien avec l'Abes, et des demandes de numérotation ou de correction d'ISSN

### Établissements associés

- Vérification avant toute éliminations d'un titre s'il est conservé dans le PCPP régional et s'il peut permettre de combler des lacunes
- Signalement au coordinateur du PCPP des collections éliminées et les cessations d'abonnements
- Le cas échéant, transfert physique des périodiques vers les établissements de conservation
- Participation à toute réunion utile à l'avancement du PCPP

## Cadre administratif

### Conventions

La création, l'organisation et la gestion de chaque PCCP régional devraient s'inscrire a priori dans le cadre contractuel suivant :

#### Trois conventions nationales :

- la convention existante «**pôle associé régional**» à modifier avec la BnF, qui introduira la mise en oeuvre des PCPP au nombre des actions de la commission régionale du patrimoine régional ;
- une convention à créer liant **l'ABES et les opérateurs régionaux** (SRL et bibliothèque(s) chargée(s) du signalement dans le SUDOC) ;
- la convention de **mise à disposition de conservateurs d'Etat** avec les bibliothèques chargées du signalement dans le SUDOC (2028-2030).

+ **une convention régionale** régissant pour chaque PCPP les relations entre la SRL et les établissements de conservation membres du PCPP

## Financement

- Toutes les actions de signalement (mise à jour des états de collection, description catalographique, mise à jour de la base patrimoine, etc.) et de conservation préventive peuvent être soutenues financièrement, y compris par le **recrutement de contractuels**

Deux voies :

- **L'appel à projet national « Patrimoine écrit des bibliothèques »** : sur 2026-2028 , possibilité d'aller jusqu'à 100%
- La **DGD**, qui peut soutenir jusqu'à 80% une action de signalement, de valorisation ou de conservation

## Calendrier

### **2026-2027 : préparation des PCPP**

➤ 1er semestre 2026 : **Prospection**

Fixer la géographie des PCPP régionaux (quel périmètre, quels acteurs ; besoins de formation)

➤ 2nd semestre 2026 - 1er semestre 2027 : **Migration**

Lister avant l'été 2027 les titres présents au Sudoc PS qui migreront dans le nouvel outil (prévu début 2028), à compléter le cas échéant par des titres nouveaux

➤ 2nd semestre 2026 - 1er semestre 2028 : **Formations**

Déploiement par les CRFCB des formations au catalogage des périodiques

**Été 2027 : signature des conventions avec ABES, d'une part, et MAD, d'autre part**

**2028 : Début du signalement dans le nouveau Sudoc**

## Mise en place du PCRA

- Mars 2026 : demande de subvention Appel à projet patrimoine écrit (25 000€)
- Travail de prospection : Mise à jour Base de données contacts de l'agence, déplacements, prises de contacts, travail sur les listes existantes
- Mise en place d'une liste de diffusion
- Réunions en présentiel dans chaque département avec les acteurs du territoire aux AD ou BMC
- Comité de pilotage réunis plusieurs fois par an en distanciel (21 avril, juin, octobre)
- Mi 2027 : Envoi à l'ABES des fichiers d'états de collections pour migration dans le futur catalogue collectif
- Fin 2027 : Organisation d'une journée annuelle en présentielle avec le plan Auvergne
- À partir de 2028 : signalement dans le nouveau Sudoc  
Les BDLI se chargeront des créations de notices et des formations aux outils d'exemplarisation

## En pratique

### Envoi de vos états de collection dès que possible

#### Extraction des données depuis vos SIGB

Critères :

- informations de localisation et d'ensemble documentaires

(ex : fonds dauphinois)

- cotes

- sujet


(ex : Presse régionale et locale -- France – Dauphiné)

#### Récolement

Si besoin d'aide, évaluer les besoins en RH

Envoi d'un fichier d'inventaire structuré (proposition MC-ABES, en attente)

## Ressources

 Archiviste, Bibliothécaire, Documentaliste, Professionnel des musées

### Participer au Plan de conservation partagée des périodiques

En 2026, le ministère de la Culture inaugure une nouvelle politique nationale de conservation partagée et de signalement des périodiques en région.

#### Avant la réforme

À la demande des professionnels, Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture a initié en 2005 un plan de conservation partagée des périodiques en Rhône-Alpes, dont l'objectif est de répartir entre plusieurs établissements de la région la conservation des titres de périodiques présents dans les bibliothèques publiques, universitaires, de recherche, spécialisées, dans les services d'archives municipales et départementales ou encore dans les centres de documentation. Ainsi, plusieurs établissements se partageaient la conservation de titres vivants répartis dans 18 corpus thématiques.

#### Après la réforme

À l'issue des travaux d'un groupe de travail interministériel qui s'est réuni en 2024 et 2025, le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la Culture ont signé en juin 2025, avec la Bibliothèque nationale de France (BnF), l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) et le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES), une convention de partenariat interministérielle visant à coordonner, dans le cadre d'une politique nationale, le signalement et la conservation des publications en série.

